

COMUNE DE MANONCOURT-EN-WOEVRE  
Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2017



Tous les conseillers présents sauf G. Trappe excusée et C. Vosgien absent.

**EAU : Compte administratif 2016 et Budget 2017**

	2016			Budget 2017	
	dépenses	recettes	Excédent reporté		
<b>Fonctionnement</b>	25 621,80	27 845,24	<b>+ 2 223,44</b>	26 491,58	26 491,58
<b>Investissement</b>	8 165,95	49 818,91	<b>+ 41 652,96</b>	57 085,28	57 085,28

**Résultat global de clôture 2016 : + 43 876.40**

**COMMUNE : Compte administratif 2016 et Budget 2017**

	2016			Budget 2017	
	dépenses	recettes	excédent		
<b>Fonctionnement</b>	99 722,40	170 533,18	<b>+ 46 924,43</b> <b>+ 23 886,35</b> (virés à section investissement)	160 365,00	160 365,00
<b>Investissement</b>	42 222,31	32 047,96	<b>- 10 174,35</b> (reportés 2017)	70 398,00	70 398,00

**Résultat global de clôture 2016 : + 60 636.43**

Les comptes administratifs 2016 sont votés et approuvés à l'unanimité.

**Prévisions pour 2017 :**

Budget eau : le changement de la porte et de l'échelle du château d'eau, coffrets en limite de propriété pour certains compteurs.

Budget général : l'achat d'un moniteur (écran) pour le secrétariat et d'un ordinateur.

Les travaux du cimetière et l'accessibilité de la salle communale seront réalisés cette année.

Attribution des subventions : Association Toulois Nord Familial (Brancion) : 500 € - Radio Déclic : 50 € - Concours de la résistance : 50 € (d'autres subventions pourront être accordées en cours d'année selon les demandes)

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de taxes : Habitation : 10.54 % - Foncier bâti : 10.70 %

Foncier non bâti : 16.41% . (taux nationaux 24.38 / 20.85 / 49.31 et taux départementaux 27.76 / 18.51 / 26.92)

Les budgets primitifs 2017 sont votés à l'unanimité.

**Juridique :**

Le conseil municipal autorise la maire à se porter partie civile pour la commune dans une procédure au tribunal correctionnel de Nancy. Les honoraires de l'avocat sont pris en charge par l'assurance GROUPAMA.

**Contrat Prévoyance pour les agents territoriaux :**

le contrat de la MNT via le Centre de Gestion 54 pourrait être augmenté de 40 % ; le CDG54 demande une nouvelle mise en concurrence, le conseil municipal décide de s'y associer.

**Indemnités de fonction maire, adjoints, conseiller municipal délégué :**

Il y a lieu de modifier les délibérations prises en 2015 en remplaçant : « %de l'indice 1015 » par « % de l'indice maximal ». Il n'y a pas de changement des montants.

### **Participation financière aux centres de loisirs :**

Le conseil municipal décide d'accorder 10 € par semaine et par enfant pour un centre de loisir sans hébergement (au lieu de 5€) et 20€ par semaine et par enfant (au lieu de 10) pour un centre de loisir avec hébergement.

Le règlement s'effectuera sur demande des familles avec justificatifs. La mairie établira une attestation à donner au centre de loisir et versera le montant directement à l'organisme.

**Adhésion au CAUE** (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement) : le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE (500 € de droit d'entrée et 100 € d'adhésion annuelle) Permet de bénéficier gracieusement de conseils et d'assistances dans des projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, ou de transition énergétique.

**Projets à étudier en 2017 :** pose d'un radar pédagogique, subventionnable par les amendes de police dans le cas d'un aménagement de voirie afin d'améliorer la sécurité ; mise en place d'un défibrillateur.

### **Affouages 2017 :**

**Rappel :** la sortie du bois ne pourra pas commencer avant le 15 mai 2017, après paiement et par temps sec uniquement.

Dans la parcelle 1, le technicien de l'ONF a marqué en bleu les layons à emprunter pour sortir le bois (afin de ne pas tasser le sol dans toute la parcelle). Ces repères vont être retracés car ils sont peu visibles.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Inscriptions aux écoles maternelle et élémentaire pour 2017/2018 :** Se rendre d'abord à la mairie du domicile avant de se rendre à l'école.

- **maternelle de Tremblecourt :** Elles auront lieu le vendredi 5 mai de 16 h à 18 h ou le mercredi 10 mai de 8 h 45 à 11 h 45. Elles concernent les nouveaux élèves nés en 2014 ou 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Les familles concernées ont reçue personnellement les documents.
- **école élémentaire de Domèvre :** uniquement pour les enfants ne fréquentant pas de l'école de Tremblecourt ou ayant été scolarisé ailleurs en 2016/2017.

### Rappel des horaires pour la tonte et les travaux bruyants (arrêté préfectoral inchangé) :

du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

le samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

HORAIRES DE SCRUTIN POUR LES PRESIDENTIELLES : de 8h00 à 19h00 les dimanches 23 avril et 7 mai

